

un petit cénacle philosophique, dont firent partie Royer-Collard, Ampère, de Gérando, Cuvier, Cousin, Guizot et d'autres. L'intimité de cette réunion ne put triompher de sa timidité et la, pas plus qu'à la Chambre, il ne lui fut possible de prendre la parole. On a de lui : *Sur la décomposition de la pensée*, couronné par l'Institut en 1805; *Sur la perception immédiate*, couronné par l'Académie de Berlin en 1807; *Sur les rapports du physique et du moral de l'homme*, couronné à Copenhague en 1811; *Essai sur les leçons de philosophie de Laromiguière* (1817); la partie philosophique du *Leibniz* de la *Biographie universelle* (1819). Décédé en juillet 1824, Maine de Biran fut remplacé à la Chambre, le 22 novembre suivant, par M. Delpit. M. Cousin a fait paraître en 1861 les *Œuvres philosophiques de Maine de Biran*, et M. E. Noville a publié en 1859 ses *Œuvres inédites*.

MAINGOVAL (FÉLIX-GUILLAUME MERLIN, BARON DE), député de 1842 à 1848, né à Douai (Nord) le 8 décembre 1803, mort au château de Glaigues (Oise) le 21 juillet 1889, ancien officier, propriétaire à Valenciennes, fut élu député du 10^e collège du Nord (Valenciennes), le 9 juillet 1842, par 361 voix (715 votants, 774 inscrits), contre 351 à M. Boulanger, et fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 438 voix (866 votants, 942 inscrits), contre 188 à M. Portalis et 110 à M. Boulanger. M. de Maingoval siégea au centre, dans la majorité ministérielle, vota pour l'indemnité Pritchard, et repoussa toutes les propositions libérales. La révolution de février le rendit à la vie privée.

MAIRE (ANTOINE-MARIE-JOSEPH), dit MAIRE-NEVEU, représentant du peuple en 1848, né à Montbard (Côte-d'Or) le 30 novembre 1804, mort à Montbard le 10 juin 1857, était négociant et commissionnaire en marchandises à Montbard. Conseiller général de son département, connu pour ses opinions avancées, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 10, par 74,540 voix. Il fit partie du comité des finances, et vota presque constamment avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses occupations commerciales.

MAISON (NICOLAS-JOSEPH, MARQUIS), pair de France et ministre, né à Epinay (Seine) le 19 décembre 1771, mort à Paris le 13 février 1840, fils d'un laboureur, fut destiné par ses parents au commerce, et reçut une assez bonne éducation. Mais, le 22 juillet 1792, il s'enrôla dans un bataillon de volontaires, devint promptement capitaine, et se distingua à Jemmapes, en ralliant ses hommes et en reprenant à l'ennemi le drapeau du bataillon. Destitué comme suspect par les représentants en mission, il redevint simple soldat, mais n'en continua pas moins à servir brillamment; il se battit à Fleurus, fut blessé sous Maubeuge, et laissé pourmort sur le champ de bataille devant Mons. Blessé en conduisant ses troupes à l'assaut

d'une batterie, à Ehrenbreitstein, il fut de nouveau promu capitaine, s'empara du pont de Limbourg, et y reçut une blessure qui faillit lui coûter la vue. Jourdan le nomma alors chef de bataillon. Il fit, avec ce grade, la campagne de 1796 en Allemagne, et celle de 1797 en Italie, dans la division de Bernadotte; blessé à Wurtzbourg, il fut nommé adjudant général à la paix de Campo-Formio. Bernadotte, ministre de la Guerre, l'envoya en mission à l'armée du Rhin, puis à l'armée de Hollande où il assista à la bataille d'Alkmaar. Il y fut blessé grièvement. Commandant du département du Tanaro, à la paix d'Amiens, il alla en Hanovre rejoindre Bernadotte, prit part à la campagne de 1805, et fut nommé général de brigade après Austerlitz. Il fit aussi la campagne de Prusse et la campagne de Pologne, dans le corps d'armée du prince de Ponte-Corvo, se distingua à Setlitz, à Halle, à la prise de Lubeck, devint chef d'état-major de son corps d'armée, et assista à Friedland. Il passa alors en Espagne avec le maréchal Victor et contribua à la victoire d'Espinosa. Il avait été créé baron de l'Empire le 2 juillet 1808. Il rejoignit Bernadotte en Hollande en 1809, après le débarquement des Anglais à l'île Walcheren, et y exerça divers commandements, puis fut appelé à la direction d'une division d'infanterie qu'il eut à instruire et à discipliner. En 1812, il fut attaché au 2^e corps de la grande armée, se signala, le 18 août, à Polotzk et au passage de la Bérésina, où, quoique blessé, il resta à surveiller la marche de ses troupes. Il reçut en récompense le grade de général de division et, après la campagne de 1813, durant laquelle il prit une part glorieuse aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Leipsig, où il fut de nouveau blessé, fut créé comte de l'Empire (14 août 1813). Au moment de la campagne de France, Napoléon désigna le général Maison pour commander l'armée du Nord et défendre la Belgique. Malgré les faibles ressources dont il disposait, il garda ses positions, résista aux attaques de trois corps alliés et les battit à Courtrai le jour même où Paris capitulait. Il concentra ses troupes victorieuses pour opérer sur le flanc droit de l'ennemi une puissante diversion, quand il apprit l'abdication de Fontainebleau; alors seulement il conclut un armistice, et donna son adhésion au retour des Bourbons, adhésion que, jusqu'à ce moment, les promesses d'argent et d'honneurs, même le bâton de maréchal et un «établissement proportionné à sa haute fortune» proposés par Louis XVIII, n'avaient pu lui arracher. Nommé grand-cordon de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, gouverneur de Paris, pair de France le 4 juin 1814, il se retira dans ses terres au retour de l'île d'Elbe, et ne voulut accepter aucune charge de l'empereur. A la seconde Restauration il fut successivement gouverneur de la 1^{re} division militaire en 1815, commandant de la 8^e en 1816, et de nouveau commandant de la 1^{re} en 1819. A la Chambre des pairs, il siégea dans le parti constitutionnel, fut membre du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney et se déclara pour l'incompétence; il reçut, le 31 août 1817, le titre de marquis. En 1828, il accepta le commandement en chef de l'expédition de Morée, et signa une convention avec Ibrahim-Pacha; mais la convention n'ayant pas été assez promptement exécutée, il s'empara de la citadelle de Navarin et du château de Morée, et s'occupa d'organiser la défense du pays. Il reçut en récompense le bâton de maréchal de France le 22 février 1829. En 1830, il accepta de Louis-Philippe la mis-

sion d'engager Charles X à quitter la France et à ne pas prolonger une lutte inutile. Le 2 novembre suivant, il entra dans le ministère Laffitte, comme ministre des Affaires étrangères, mais il céda son portefeuille, le 16 novembre, au général Sebastiani. Ambassadeur à Vienne de 1831 à 1833, ambassadeur à Saint-Petersbourg de 1833 à 1835, il fut appelé, le 30 avril de cette année, au ministère de la Guerre, qu'il quitta le 6 septembre de l'année suivante. Il était aux côtés du roi lors de l'attentat de Fieschi. Durant son passage aux affaires, il réorganisa le service de l'intendance, le service de santé, et l'administration de nos possessions africaines. Rentré ensuite dans la vie privée, il continua de siéger parmi les membres libéraux de la Chambre des pairs, et mourut presque subitement.

MAISONFORT (ANTOINE-FRANÇOIS-PHILIPPE DUBOIS-DESCOURS, MARQUIS DE LA), député de 1815 à 1816, né à Bitry (Nièvre) le 30 juillet 1778, mort à Lyon (Rhône) le 2 octobre 1827, était, au moment de la Révolution, sous-lieutenant dans les gardes du corps, à la compagnie de Gramont. Il émigra avec ses compagnons d'armes, fit la campagne de 1792, et, après le licenciement de l'armée des princes, fonda une imprimerie avec Fauche-Borel à Brunswick, puis remplit des missions politiques en Russie et en Angleterre. Rentré en France au début du Consulat, il fut arrêté et interné à l'île d'Elbe d'où il s'échappa; il prit alors du service dans l'armée russe. Il revint à Paris avec les Bourbons qui le firent chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, maréchal de camp et conseiller d'Etat. Il suivit le roi à Gand, et, au retour, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Nord, par 117 voix (194 votants, 295 inscrits). Nommé questeur de la Chambre (octobre 1815), il vota d'abord avec la majorité ultra-royaliste, proposa divers amendements à la loi d'amnistie, et finit par rentrer dans la minorité ministérielle. Après la session, il fut chargé de la direction du domaine extraordinaire de la couronne, puis fut appelé aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Florence; il mourut d'apoplexie en regagnant son poste. M. de la Maisonfort avait acquis une certaine célébrité comme auteur de romances. En outre on a de lui : *Lettres sur la mythologie* (1798); *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du dix-huitième siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la Révolution française* (Hambourg 1800); *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig jusqu'au 13 mars 1814*; une comédie héroïque en prose, *le Duc de Monmouth* (1796), etc.

MAISONNEUVE (FRANÇOIS), député en 1789, né à Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure) le 9 septembre 1744, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 29 septembre 1813, l'un des neuf enfants de François Maisonneuve, marchand à Saint-Etienne-de-Montluc, et de Gillette Maignan, entra dans les ordres. Docteur en théologie de l'Université de Nantes, il fut nommé curé de Trans, puis, en 1788, recteur de Saint-Etienne-de-Montluc. Le 22 avril 1789, il fut élu député du clergé de la sénéchaussée de Nantes et Guérande aux Etats-Généraux. Il fut des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers-état; mais son adhésion aux idées nouvelles n'alla pas jusqu'à approuver les événements qui suivirent, et il donna sa démission le 1^{er} octobre 1789, dans les termes suivants :

« Monsieur le président,

« Parti de Versailles pour raison de santé, craignant d'ailleurs de priver trop longtemps le clergé de Nantes d'un de ses représentants, je crois devoir à ses intérêts de me démettre purement et simplement de la députation dont il m'a été honoré.

« Veuillez, Monsieur le président, présenter et faire agréer à l'Assemblée ma démission; je supplie qu'elle veuille bien recevoir M. Méchin suppléant qui m'a été désigné.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le président, votre très humble et très obéissant serviteur.

« MAISONNEUVE.

Recteur de Saint-Etienne-de-Montluc.

« Nantes, ce 1^{er} octobre 1789. »

Il fut en effet remplacé par l'abbé Méchin. Déporté, pour refus de serment, en Espagne d'où il ne revint qu'en l'an X, il fut nommé, à son retour, curé de la paroisse de Sainte-Croix à Nantes, où il mourut en 1813. Le célèbre docteur Maisonneuve, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, descend d'un frère de ce législateur.

MAISSE (MARIUS-FÉLIX), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Forcalquier (Basses-Alpes) le 17 mars 1756, mort à Forcalquier le 18 février 1806, « fils de Jean-Joseph Maisse, avocat en la cour, et de dame Anne Jonval », homme de loi avant la Révolution, devint, en 1791, procureur-syndic de Forcalquier, et fut élu, le 4 septembre 1792, député des Basses-Alpes à la Convention, le 4^e sur 6, par 163 voix (300 votants). Il y vota la mort de Louis XVI, puis se rallia au parti girondin et fut un des 73 députés décrétés d'arrestation. Il rentra à la Convention avec ses collègues le 18 frimaire an III. Envoyé, en mission à l'armée d'Italie, il fut élu, la même année (23 vendémiaire an IV), député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, par 77 voix (124 votants). Il en sortit le 20 mai 1797, fut commissaire du Directoire dans son département, puis procureur impérial à Forcalquier, où il mourut en 1806.

MAISSIAT (JACQUES-HENRY-MARIE), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Nantua (Ain) le 28 mars 1805, mort à Nantua le 26 mars 1878, fit ses classes à Nantua, commença ses études médicales à Lyon, les continua à Montpellier et les acheva à Paris, où il fut reçu docteur en février 1838 et agrégé l'année suivante. En 1847, Orfila l'appela au poste de conservateur adjoint des collections de la faculté, titre qu'il échangea, en 1852, contre celui de conservateur titulaire. Un biographe de l'époque raconte de lui : « Le 24 février 1848, M. Maissiat rencontre M. L'Héritier (de l'Ain) qui lui dit : « Nous la tenons donc enfin cette république! — Vous voilà bien avec vos utopies, répondit M. Maissiat en lui tournant le dos. Ce n'était que le lendemain que M. Maissiat criait bien fort : Vive la République! » Il le cria du moins assez fort pour se faire élire, le 23 avril 1848, représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante, le 9^e et dernier, par 37,220 voix. Il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité

lité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, et pour l'expédition de Rome. Rallié à la politique de l'Élysée, il fut réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, représentant à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 26,645 voix (82,754 votants, 102,031 inscrits). Il était le seul élu de la liste monarchiste du département. Il continua de voter avec la droite; mais, après le 2 décembre 1851, il se renferma exclusivement dans ses fonctions à la faculté de médecine. C'est à lui que l'on doit l'organisation et la classification du musée d'anatomie comparée (musée Dupuytren). Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1845. On a de lui : *Études de physique animale* (1843); *Lois générales de l'optique* (1843); *Notions statistiques sur la Bresse* (1851); *Jules César en Gaule* (1856, tome 1); *Recherches historiques sur les guerres des Gaulois contre les Romains* (1874).

MAITRET (FRANÇOIS-ALEXANDRE), député de 1876 à 1878, né à Brienne-le-Château (Aube) le 20 février 1809, mort à Paris le 30 mars 1878, fit ses études au petit séminaire de Troyes, et, son droit terminé, se fit inscrire au barreau de Chaumont, dont il devint plus tard bâtonnier. Conseiller municipal de Chaumont en 1844, adjoint au maire en 1848, conseiller général en 1851, il se montra hostile au gouvernement du prince Louis-Napoléon et fut proscrit au 2 décembre. De retour à Chaumont à l'amnistie de 1859, il se tint à l'écart de la politique jusqu'à la fin de l'empire. De nouveau maire de la ville après le 4 septembre 1870, il fit preuve, pendant l'occupation allemande, de patriotisme et d'énergie. Révoqué, au 24 mai, par le ministère de Broglie, il reprit ses fonctions d'avocat et redevint bâtonnier de l'ordre. Le 29 février 1876, l'arrondissement de Chaumont l'élut député par 10,347 voix (20,473 votants, 24,685 inscrits), contre 9,753 à M. de Beurnes, ancien représentant, conservateur. Il prit place au centre gauche, repoussa l'amnistie pleine et entière et la proposition Gatineau, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent l'ordre du jour de confiance au ministère de Broglie. Il fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 10,909 voix (21,607 votants, 24,565 inscrits), contre 10,527 à M. de Beurnes, candidat du maréchal. Décédé en 1878, il fut remplacé, le 5 mai suivant, par M. Mougeot.

MAIZIÈRES (TOUSSAINT), député en 1791, né à Fontette (Aube) en 1747, mort à Bar-sur-Aube (Aube) le 31 juillet 1829, habitait Proverville (Aube) au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint juge de paix du canton de Bar-sur-Aube, et fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 211 voix (325 votants). Il prit place parmi les constitutionnels et vota pour La Fayette le 8 août 1792. Au sortir de cette séance, il fut attaqué, rue du Dauphin, par une bande d'exaltés, saisi au collet et frappé par une femme, et, le lendemain, s'en plaignit vivement à l'Assemblée, qui, sous la menace des tribunes, passa à l'ordre du jour. Maizières disparut de la scène politique après la Législative, et vécut dans la retraite. A la fin de l'empire, il devint agent forestier. Très partisan de l'enseignement mutuel suivant la méthode Lancaster,

M. Maizières fonda à Bar-sur-Aube une école sur ce modèle.

MAJOU (LOUIS-JACQUES-LUC), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Mouilleron (Vendée) le 11 novembre 1764, mort à Sainte-Hermine (Vendée) le 25 février 1832, avait appartenu à l'armée comme colonel d'infanterie, lors qu'il fut élu (11 mai 1815) représentant de l'arrondissement de la Rochelle (Charente-Inférieure) à la Chambre des Cent-Jours, par 42 voix (70 votants), contre 28 à M. Rivaud de la Raffinière. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

MALAKOFF (DUC DE). — Voy. PÉLISSIER.

MALALESTRE DE BEAUFORT (JEAN), député en 1789, né le 7 juin 1733, mort à une date inconnue, était curé de Montastruc en Quercy, lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Agen. Attaché aux idées de l'ancien régime, il vota avec la droite de l'Assemblée Constituante, puis donna sa démission le 28 mars 1790. Le 30 avril 1791, la municipalité de Montastruc le dénonça à l'Assemblée Constituante, qui ne donna pas suite à l'affaire.

MALARDIER (PIERRE), représentant en 1849, né à Brassy (Nièvre) le 4 février 1818, était instituteur dans la Nièvre. Il manifesta, avant et après la révolution de février 1848, des opinions démocratiques qui le firent élire, le 13 mai 1849, par les républicains de son département, représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 36,132 voix (65,811 votants, 88,144 inscrits). Il siégea à la Montagne, fut poursuivi, sur la dénonciation du préfet conservateur de la Nièvre, M. Petit de la Fosse, et avec autorisation de l'Assemblée, pour la publication d'une brochure socialiste, et fut condamné à un an de prison. Il s'associa aux diverses manifestations de la minorité républicaine, et se trouva avec Baudin, lors du coup d'État, sur la barricade de la rue Saint-Antoine. Expulsé de France, il alla résider en Belgique, puis en Angleterre, et enfin en Suisse jusqu'à l'amnistie de 1859, qui lui permit de rentrer. Le 24 mai 1869, sa candidature démocratique au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Nièvre réunit 6,439 voix contre 19,822 à Pélou officiel, M. de Bourgoing. Il fut encore, le 8 février 1871, un des candidats du parti républicain avancé dans la Nièvre; il obtint 18,898 voix (64,512 votants), sur une liste où étaient portés avec lui MM. Ferdinand Gambon, Adolphe Robert, Massé, Turigny, Gravier et Coquart. Bientôt après, le 19 avril, impliqué par le préfet de la Nièvre, M. Tenaille-Saligny, par le maire de Cosne, faisant fonctions de sous-préfet, M. Limet, et par le général du Temple, dans une affaire de conspiration en faveur de la Commune de Paris, M. Malardier fut arrêté à Cosne avec treize autres républicains et traduit devant la cour d'assises du Loiret, qui le condamna à 15 années de détention. Il subit cette peine à Port-Louis, à Clairvaux, à Thouars, fut rendu à la liberté un peu avant l'amnistie de 1879, et resta dès lors étranger à la politique militante.

MALARET (JOSEPH-FRANÇOIS-MAGDELAINE, BARON DE), représentant aux Cent-Jours, député de 1830 à 1831, de 1835 à 1837 et pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 août 1770, mort à Toulouse le 10 janvier 1846, « fils de

messire Joseph de Malaret, lieutenant-colonel d'infanterie du régiment de Piémont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, baron de Fonbeausard, d'ici absent étant à Calais, où son régiment est en garnison, et de dame Rose-Françoise de Beynaguet de Saint-Pardoux», émigra à la Révolution, entra en France sous le Consulat, et devint membre du conseil d'administration des hospices de Toulouse. Maire de cette ville, il fut élu, le 16 mai 1815, représentant du grand collège de la Haute-Garonne à la Chambre des Cent-Jours, par 30 voix 54 votants, 250 inscrits. Il y passa inaperçu et se tint à l'écart de la vie politique sous la Restauration. D'opinions libérales, il se présenta à la députation, le 23 juin 1830, dans le 2^e arrondissement électoral de la Haute-Garonne (Toulouse) où il échoua avec 185 voix contre 224 à l'élu, M. de Montbel. Il fut plus heureux, le 6 novembre suivant, dans le 1^{er} arrondissement du même département (Toulouse *intra-muros*), et fut élu par 242 voix (255 votants, 516 inscrits). Il siégea avec une certaine indépendance dans la majorité ministérielle. Les élections du 5 juillet 1831 ne lui furent pas favorables; il n'obtint que 116 voix contre 338 à l'élu, M. le général Pelet. Mais il fut réélu, le 24 septembre 1835, dans le 3^e collège de la Haute-Garonne (Grenade), en remplacement de M. Bastid d'Azard, par 145 voix (204 votants, 333 inscrits). Il prit place parmi les membres de la majorité, fut appelé à la pairie le 7 novembre 1839, et siégea jusqu'à sa mort parmi les ministériels de la Chambre haute.

MALARTIC (AMROISE-EULALIE DE MAURÉS, VICOMTE DE), député en 1789, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 27 juillet 1737, mort à Hambourg (Allemagne) le 17 février 1796, fils de Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurés de Malartic, comte de Montricoux, seigneur d'Artigues et de Saint-Geniès en Agenois et en Quercy, lieutenant aux gardes-françaises, et de dame Antoinette-Charlotte de Savignac, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et nommé chanoine de Billom en Auvergne; mais il préféra l'état militaire, entra au service le 1^{er} novembre 1755, en qualité de lieutenant au régiment de Vermandois, passa capitaine le 24 juin 1759, fit la campagne de Minorque, prit part au siège et à l'assaut du fort Saint-Philippe-de-Mahon, et fut envoyé avec son régiment aux Iles-sous-le-Vent, où il remplit les fonctions de major. Nommé major du régiment provincial de Montauban le 24 février 1774, il devint, quelques années après, lieutenant-colonel commandant du bataillon de garnison du Poitou, et fut appelé, le 23 juillet 1780, au commandement de l'île d'Aix. Il avait épousé, le 20 juin 1774, Eugénie-Françoise Claëssen, veuve de Pierre-Henri de Régnier, écuyer, seigneur de Périgny et de la Rochebarangère en Aunis, et fille de l'ancien directeur de la Compagnie des Indes. Maire de la ville de la Rochelle le 12 juillet 1775, il eut la plus grande part au maintien du pain à un prix raisonnable lors des disettes de 1785 et de 1789, fut membre et second secrétaire perpétuel de l'académie de cette ville, et fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse de la sénéchaussée de la Rochelle aux Etats-Généraux. Il fut secrétaire de la chambre de la noblesse, soutint à l'Assemblée constituante les privilèges de son ordre et protesta en ces termes contre la réunion des trois ordres: « Le député de la noblesse de la Rochelle forcé, par l'instruction particulière de ses commet-

tants, de ne jamais se départir du droit de délibérer par ordre sur tous les objets qui ne concernent pas l'impôt ou la répartition, déclarant qu'il ne peut participer en rien aux délibérations de l'Assemblée jusqu'à ce que ses commettants aient pris, dans leur sagesse, le parti qu'ils jugeront convenable; en conséquence et d'après l'obtention de nouvelles lettres de convocation pour assembler la noblesse de la sénéchaussée de la Rochelle, le dit député fait toute réserve contre toute décision qui pourrait être prise dans ladite assemblée, et il en demande acte.

« A Versailles, le 30 juin 1789.

« MALARTIC. »

Il reçut du comte de Chatelaillon une lettre des plus flatteuses lui exprimant, au nom de l'ordre de la noblesse d'Aunis, sa satisfaction sur sa conduite à l'Assemblée :

« L'ordre de la noblesse m'a prié, Monsieur, de vous témoigner sa satisfaction du zèle et de la sagesse que vous faites paraître dans la place que ses suffrages vous ont déferée. L'expérience lui fait voir qu'il ne pouvait mieux placer la confiance et ses intérêts. La délicatesse de vos sentiments, la pureté de vos intentions et l'activité infatigable de vos lumières, laissent au moins à vos commettants, dans le bouleversement inimaginable où sont aujourd'hui les choses et les esprits, l'espoir énergique et vivifiant de ne jamais perdre l'honneur.

« J'ai l'honneur d'être

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Signé : LE COMTE DE CHATELAILLON,
« grand sénéchal. »

Nommé maréchal de camp aux armées du roi le 1^{er} mars 1791, M. de Malartic émigra après la session et mourut en Allemagne. Il était chevalier de Saint-Louis et membre des académies de Montauban et de Montpellier.

MALARTIC (AMABLE-PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH DE MAURÉS, COMTE DE), député de 1824 à 1828, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 21 août 1765, mort au château de Tôtes (Seine-Inférieure) le 19 août 1828, « fils de Amable-Gabriel-Louis-François de Maurés de Malartic, chevalier, comte de Montricoux, vicomte de Saint-Antonin, seigneur de Saint-Geniès, conseiller du roi en ses conseils, premier président de la cour des aides et finances de Montauban, et de Elisabeth de Faventines », était, avant la Révolution, conseiller au conseil souverain du Roussillon (26 janvier 1789). En 1791, il émigra en Espagne, prit du service dans les dragons, où il devint chef d'escadron, puis aide-de-camp du marquis de Saint-Simon gouverneur de Madrid. Rentré en France en 1804, il se fixa en Normandie par son mariage avec Mlle Fiquet d'Ausseville. Conseiller général de la Seine-Inférieure en 1808, et maire de Tôtes, il fut créé chevalier de Saint-Louis à la première Restauration. Le 15 février 1824, il fut élu député du 5^e arrondissement de la Seine-Inférieure (Dieppe) par 198 voix (301 votants, 373 inscrits), et fut réélu, le 17 novembre 1827, par 186 voix (345 votants, 377 inscrits), contre 151 voix à M. Duvergier de Hauranne. M. de Malartic fit partie de la majorité ministérielle, et fut membre d'un certain nombre de commissions. Décédé en août 1828, il fut remplacé, le 26 décembre suivant, par M. Bérigny. Chevalier de la Légion d'honneur (1824).

MALARTIE (JEAN), député en 1789, dates de

naissance et de mort inconnues, était curé de Saint-Denis-de-Pille, en Guienne. Député du clergé aux États-Généraux pour la sénéchaussée de Castelmoron d'Albret (17 mars 1789), il fut un des ecclésiastiques qui se joignirent au tiers pour appuyer ses revendications; il prêta le serment civique le 3 janvier 1791, le rétracta le lendemain, et disparut de la scène politique après la session.

MALARTRE (FRANÇOIS-FLORENTIN), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Dunières (Haute-Loire) le 29 novembre 1834, fils unique de l'importateur de l'industrie du moulinage des soies dans la Haute-Loire, succéda à son père que sa sollicitude pour les travailleurs avait fait surnommer le « Père des ouvriers ». Conseiller général du canton de Montfaucon-de-Velay depuis 1867, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 6, par 33,330 voix sur 48,379 votants et 84,079 inscrits. Il prit place à droite, fut membre de la commission de liquidation des dépenses de la Défense nationale, parla sur le taux de l'intérêt de l'argent, sur les matières premières, sur les traités de commerce, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Vallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement d'Yssingeaux par 8,547 voix sur 17,057 votants et 22,223 inscrits, contre 7,363 à M. Binachon et 1,182 à M. Experton, il reprit sa place à droite, mais son élection fut la première invalidée par la nouvelle Chambre, à une seule voix de majorité (20 mars), pour cause d'erreur dans le recensement des votes. Les électeurs d'Yssingeaux, convoqués à nouveau le 21 mai suivant, renvoyèrent M. Malartre à la Chambre par 9,393 voix sur 17,680 votants et 22,519 inscrits, contre 7,775 à M. Binachon, et 380 à M. Experton. M. Malartre prit part aux débats sur les questions financières et ouvrières, et fit voter le chemin de fer de Firminy à Annonay qui fut inauguré en 1885. Il soutint le cabinet du 16 mai contre les 363, et fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 10,950 voix sur 17,400 votants et 22,646 inscrits, contre 7,301 à M. de Lagrevol. La majorité de la Chambre nouvelle invalida cette élection, et, au nouveau scrutin du 16 février 1879, M. Malartre n'obtint plus que 9,071 voix contre 9,383 au candidat républicain élu, M. Binachon. Il regagna son siège aux élections du 21 août 1881, avec 9,207 voix sur 17,430 votants et 24,253 inscrits, contre 8,159 au député sortant, M. Binachon. Il se fit inscrire à l'Union des droites, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et se prononça pour les droits protecteurs et pour la révision de la Constitution. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Haute-Loire, il échoua avec 35,095 voix sur 70,169 votants; le dernier élu de la liste républicaine, M. Rumillet-Chartier avait obtenu 35,316 voix. M. Malartre ne fut pas plus heureux au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1888, dans la Haute-Loire; il ne réunit que 329 voix sur 703 votants.

MALASPINA (CARBONARA-CHARLES), député au Corps législatif de 1808 à 1810, né à Bobbio (Italie) le 10 juillet 1767, mort à une date in-

connue, propriétaire et conseiller général du département de Gènes, fut élu, le 3 octobre 1808, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif impérial où il siégea jusqu'en 1810.

MALASSIS (ROMAIN-NICOLAS), député en 1791, né à Brest (Finistère) le 14 avril 1737, mort à une date inconnue, était fils d'un imprimeur de Brest; il succéda à son père dans la même profession et s'intitulait imprimeur de la marine. Il entra dans l'administration municipale en 1790, et fut élu, le 23 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 224 voix sur 428 votants. Il fit partie du comité de la marine, et il ne figure au *Moniteur* que pour avoir fait décréter (5 mai 1792), au nom de ce comité, le paiement de l'arriéré de la solde des matelots de Brest. Après la session, il devint maire de Brest. Mêlé en cette qualité aux luttes de la Gironde et de la Montagne (Brest avait envoyé des fédérés à l'armée de Wimpffen), il fut mandé, le 9 août 1793, à la barre de la Convention, et fut placé à Paris sous la surveillance du comité de salut public qui ne le libéra que le 26 vendémiaire an III. En nivôse suivant, les représentants en mission dans le Finistère le nommèrent membre de la commission administrative de Brest; en vendémiaire an IV, ses concitoyens l'éluèrent en tête des officiers municipaux; mais il refusa, cette fois, d'accepter, « ayant été dans les administrations depuis le commencement de la Révolution. » Il devint cependant assesseur du juge de paix en 1797. On perd sa trace à partir de ce moment. Cette notice est la seconde qui ait été publiée sur ce législateur; nous en devons les éléments à la première notice parue, due à M. René Kerviler.

MALAUSSENA (ETIENNE-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1868 à 1870, né à Levens (Alpes-Maritimes) le 18 août 1814, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 13 janvier 1882, remplit à Nice, avant et après l'annexion, des fonctions administratives, fut syndic, maire de cette ville, conseiller général des Alpes-Maritimes, et fut élu, le 17 octobre 1868, en remplacement de M. Lubonis, démissionnaire, et avec l'appui officiel du gouvernement impérial, député de la 1^{re} circonscription de son département au Corps législatif, par 23,544 voix (23,579 votants, 32,886 inscrits). Il appartient à la majorité dynastique, obtint sa réélection, le 24 mai 1869, par 24,450 voix (24,535 votants, 29,869 inscrits), vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur.

MALBEC-MONJOË. — Voy. BRIGES (DE).

MALBOIS (JEAN-PIERRE-MARIE-GAUDENS DE), représentant en 1848 et en 1849, né à l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne) le 19 mai 1787, mort à l'Isle-en-Dodon le 7 janvier 1864, entra à l'École polytechnique, mais fut obligé d'en sortir le 24 juin 1807, ayant été appelé comme vélite dans les chasseurs à cheval de la garde. Il fit les campagnes de 1808 à 1811, en Allemagne et en Espagne. Lieutenant au 3^e chasseurs en 1811, il prit part aux dernières guerres de l'Empire, ne servit pas sous la Restauration et s'occupa de travaux agricoles. Propriétaire à l'Isle-en-Dodon, il fut maire de cette commune de 1817 à 1827, puis conseiller-général de la Haute-Garonne et membre de la Société d'agriculture de Toulouse. Il appartient,

sous Louis-Philippe, à l'opposition constitutionnelle. Nommé, après la révolution de février de 1848, président de la commission municipale de son canton, il fut élu, le 23 avril, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 12, par 44,960 voix. M. de Malbois fit partie du comité de l'agriculture, et vota avec la droite: *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'amnistie, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, par 57,934 voix (94,485 votants, 139,605 inscrits), il soutint d'abord la politique de l'Élysée, appuya vivement le ministre Odilon Barrot, et se prononça *pour* l'expédition romaine, et *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement; puis, lors de la scission entre la Présidence et la majorité royaliste parlementaire, il se rapprocha du tiers parti constitutionnel. Opposé au coup d'État, M. de Malbois accepta cependant, le 18 octobre 1852, la croix de la Légion d'honneur. Il ne reparut depuis dans aucune assemblée politique, et resta seulement, jusqu'en 1860, membre du conseil général de la Haute-Garonne.

MALENS (CÉSAR-JULES-ANTOINE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Anneyron (Drôme) le 17 janvier 1829, mort à Grenoble (Isère) le 2 février 1888, fit son droit à Dijon, puis se fixa à Valence comme avocat; il s'y occupa aussi de politique, fit de l'opposition au second empire, et devint rédacteur en chef de *l'Indépendance de la Drôme*, journal libéral. Orateur des réunions publiques, il se trouvait à la tête du parti avancé de Valence au moment du 4 septembre 1870. Membre, à cette époque, de la commission chargée d'administrer provisoirement le département, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Drôme à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 6, par 35,857 voix (64,809 votants, 104,516 inscrits); il prit place à la gauche républicaine dont il fut l'un des présidents, et vota *contre* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles. Il avait été nommé, le 8 octobre 1871, conseiller général du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Au moment des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il signa une profession de foi nettement républicaine, et fut élu sénateur de la Drôme par 253 voix (437 votants). Il siégea encore à la gauche républicaine de la Chambre haute qui le choisit pour secrétaire, vota, le 23 juin 1877, *contre* la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai, et soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains au pouvoir. M. Malens ne fut pas réélu au renouvellement sénatorial du 25 janvier 1885. Il avait présidé le conseil général de la Drôme.

MALEPRADE (FRANÇOIS-BERNARD), député en 1791, né à Clairac (Lot-et-Garonne) le 7 juillet 1748, mort à une date inconnue, propriétaire à Laffitte, devint, à la Révolution, président du directoire du département de

Lot-et-Garonne, qui le nomma, le 3 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 7^e sur 9, avec 182 voix (350 votants). Il siégea obscurément dans la majorité.

MALÈS (GABRIEL), député en 1789, au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né à Brive (Corrèze) le 23 décembre 1755, mort à Brive le 15 avril 1837, était avocat et substitut du procureur du roi à l'élection de Brive, quand il fut élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Tulle, le 21 mars 1789. Partisan d'idées nouvelles, il vota les réformes réclamées par son ordre, mais ne se signala d'abord que par son rapport sur les troubles de Pamiers. Après la session, il retourna dans son département et y vécut fort retiré. Ses concitoyens le rendirent à la vie politique, en le nommant député de la Corrèze au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, par 164 voix (234 votants). Secrétaire de ce Conseil, il eut, à propos du projet financier de M. Gilbert-Desmolières, une violente altercation avec son collègue Delahaye. Au 18 fructidor, qu'il approuva, il entra au comité des finances, proposa un impôt particulier sur le sel, et fit différents rapports sur le recouvrement des contributions. Président du même Conseil en 1798, il prononça, le 22 septembre, un discours pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la République. Réélu député au Conseil des Cinq-Cents par le même département, le 23 germinal an VII, il combattit le projet par lequel les membres sortants du corps législatif étaient exclus du Directoire et, au nom de la commission des finances, déposa, le 9 pluviôse an VII, un rapport constatant que le budget de l'an VII s'élevait à 575 millions en dépenses, et en recettes à 525 millions seulement, d'où un déficit de 50 millions. Pour le combler, il proposa la rectification du tarif des douanes et de l'impôt sur le tabac et un projet d'impôt sur le sel à raison d'un sou par livre pesant; ce dernier impôt fut adopté. Favorable au 18 brumaire, Malès devint membre du Tribunal, à sa création (4 nivôse an VIII). Il présida cette assemblée en l'an X, et en fut aussi secrétaire de 1804 à sa dissolution (1807). Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut nommé, à la suppression du Tribunal, conseiller-maitre à la cour des Comptes (28 septembre 1807). Il adhéra à la déchéance de l'empereur en avril 1814, et, en mars 1815, signa la délibération favorable à Napoléon. Maintenu par la Restauration au nombre des 6 conseillers-maitres à la cour des Comptes, il ne fut admis à la retraite, en cette qualité, que le 22 mai 1836.

MALET (JEAN, BARON DE), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Allemaus (Dordogne) le 30 mai 1753, mort à Bordeaux (Gironde) en 1849, « fils de monsieur Bertrand Malet, lieutenant particulier au sénéchal de Périgueux, et de demoiselle Marie-Anne Descombes », fut, sous l'ancien régime, conseiller au parlement de Bordeaux. Maire de Sorges (Dordogne), puis président de canton, membre du collège électoral de son département, il fut créé baron de l'Empire le 29 septembre 1809, et fut appelé, le 10 août 1810, par le choix du Sénat conservateur, à représenter la Dordogne au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. A la réorganisation des cours et des tribunaux, il fut nommé (avril 1811) conseiller à la cour impériale de Bordeaux; il conserva ce poste sous la

Restauration. Chevalier de l'ordre de la Réunion.

MALET DE COUPIGNY (VALENTIN-CHARLES-HUBERT, BARON), député de 1815 à 1816, et de 1821 à 1827, né à Hulluch (Pas-de-Calais) le 18 juillet 1771, mort à Aire (Pas-de-Calais) le 17 avril 1844, « fils d'Aimable-François-Hubert-Marie Malet de Coupigny, baron de Coupigny, seigneur de Rtinart et autres lieux, chevalier, ancien officier au régiment de la vieille marine infanterie, et de dame Valentine-Charlotte du Cardail », suivit la carrière militaire et appartint aux armées du roi. Il avait le grade de colonel, et était maire de Fiefs et conseiller général du Pas-de-Calais, lorsque le grand collège de ce département le nomma (22 août 1815) membre de la Chambre des députés, par 123 voix (229 votants, 303 inscrits). Il vota avec la majorité et ne fut pas réélu en 1816. Mais il redevint député le 1^{er} octobre 1821, ayant obtenu, dans le 3^e arrondissement du même département, 235 voix sur 424 votants et 618 inscrits, contre 143 à M. de Boisgérard. Il siégea à droite, appuya le ministère, et fut réélu, le 25 février 1824, par 319 voix (443 votants, 554 inscrits), contre 89 à M. Vanichont-Hobichez (de Saint-Omer). Le 29 octobre 1826, le baron Malet de Coupigny fut promu au grade de maréchal de camp. On lit dans un recueil de biographies parlementaires publié la même année : « Une dame fort aimable, qui assiste fréquemment aux séances, nous a déclaré qu'il lui était impossible d'envisager M. de Coupigny sans se rappeler aussitôt ces deux vers d'une pièce du Gymnase :

Et du bouloir la pommade exilée
Se réfugie au dos des postillons.

« Il est juste de dire que la coiffure du député du Pas-de-Calais absorbe une énorme quantité de cosmétique, et que la forme et la dimension de sa *queue* exciteraient la jalouse admiration des *farauds* de la Courtille. C'est dans tout l'éclat de cette parure que M. de Coupigny se montra l'été dernier au bal donné par la ville de Boulogne à une auguste princesse. Pour figurer au quadrille d'honneur, il se donna presque autant de peines que pour son élection; mais les commissaires de la fête ayant jugé à propos de passer à l'ordre du jour sur sa demande, il sortit d'aussi mauvaise humeur qu'un grateur dont on vient de rejeter l'amendement, en déclarant qu'il allait ôter son habit parlementaire pour revenir danser en simple particulier. Depuis on ne l'appelle plus à Boulogne que « le simple particulier ». La vie tout entière des hommes célèbres appartient à la postérité presque dans ses plus minutieuses particularités. Nouveaux Plutarques, nous avons donc été contraints de rappeler cet épisode de la vie du héros de cet article; mais c'est avec peine que nous nous y sommes déterminés; car M. de Coupigny possède tout le charme de cette bonhomie qui désarmerait la plus audacieuse malignité. Dans le village picard qu'il habite, ses rustiques voisins ne le désignent que sous le titre affectueux de *Ch. Baron*; il visite leurs champs, caresse leurs marmots, s'informe de leurs affaires, apaise leurs différends, et exerce par le fait une espèce de *basse-justice* dans le canton. » Dans les derniers temps de la législation, M. Malet de Coupigny s'était séparé du ministère Villèle. Il se représenta, sans succès, le 17 novembre 1827, et n'obtint que 85 voix contre 166 à M. Le Sergeant de Bayenghem, élu; puis, il

échoua encore, le 28 juillet 1828, au collège de département, avec 120 voix contre 126 à Pélou M. Allent (il s'agissait de remplacer M. de Bryas décédé), et enfin, le 23 juin 1830, dans le 4^e arrondissement (Hesdin), avec 84 voix contre 180 au député sortant, réélu, M. Degouve-Dennunques. Il resta depuis lors étranger à la politique.

MALETESTE (JEAN-JOSEPH-LOUIS, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, né à Paris le 24 mars 1781, mort à Florence (Italie) le 26 février 1861, était secrétaire général de l'administration des contributions indirectes, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Côte-d'Or, par 127 voix (162 votants, 260 inscrits). Il siégea dans la majorité ultra-royaliste de la Chambre introuvable. Son rôle politique prit fin avec la session.

MALEVILLE (JACQUES, MARQUIS DE), député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Domme (Dordogne) le 19 juin 1741, mort à Domme le 22 novembre 1824, « fils de monsieur Pierre de Maleville et de dame Louise-Anne de Molènes », était avocat à Bordeaux avant la Révolution. En 1789, il prit parti pour les idées nouvelles, devint membre puis président du directoire du département de la Dordogne (1790), et entra ensuite au tribunal de cassation (1791). Élu, le 26 vendémiaire an IV, député de la Dordogne au Conseil des Anciens, par 280 voix (405 votants), ami de Portalis et de Barbé-Marbois, il s'opposa constamment aux mesures de violence, attaqua la loi du 9 floréal an III, qui semblait vouloir punir les citoyens d'élever leurs enfants dans les idées royalistes, appuya la proposition d'abroger la loi du 3 brumaire an IV, et s'éleva contre l'ingérence du Directoire dans les affaires, et contre les innovations que l'on voulait introduire dans le code d'instruction criminelle. Quoique du parti clichéen, il échappa aux proscriptions du 18 fructidor, demanda (21 nivôse an VI) que la nomination des membres des tribunaux criminels restât attribuée aux assemblées électorales, et parla en faveur du rétablissement de la contrainte par corps et contre les nouvelles dispositions de la loi qui accordait des avantages excessifs aux enfants illégitimes. Réélu au Conseil des Anciens, son élection fut annulée en floréal an VII. Il adhéra au 18 brumaire et fut rappelé, le 11 germinal an VIII, au tribunal de cassation, dont il présida peu après la section civile, en remplacement de Tronchet. Le 24 thermidor suivant (an X), il fut spécialement chargé, avec Portalis et Tronchet, de préparer le projet du code civil. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), président de la cour de Cassation (29 floréal suivant), il fut créé comte de l'empire le 26 avril 1808. Il vota, en avril 1814, la déchéance de l'empereur et le retour des Bourbons, qui le nommèrent pair de France, le 4 juin 1814. Là, il se prononça contre la censure, et, lors du procès du maréchal Ney, vota pour la déportation. Grand-officier de la Légion d'honneur en 1817, il cessa presque entièrement, à partir de 1820, de s'occuper des affaires publiques, en raison de son état de santé. M. de Maleville a publié : *Du divorce et de la séparation de corps* (1801 et 2^e édition 1816); *Analyse raisonnée de la discussion du code civil au conseil d'Etat* (4 volumes, 1804-1805 et 3^e édition 1822); *Défense de la Constitution* par un ancien magistrat (1814).

MALEVILLE (PIERRE-JOSEPH, MARQUIS DE),

représentant à la Chambre des Cent-Jours, pair de France, né à Domme (Dordogne) le 12 juillet 1778, mort à Paris le 12 avril 1832, fils du précédent, fut d'abord avocat, puis, par l'influence de son père, entra dans l'administration impériale et fut sous-préfet de Sarlat de 1804 à 1811. Nommé, à cette époque, conseiller à la cour impériale de Paris, il se prononça, comme son père, pour le retour des Bourbons. Élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 18 mai 1815, par le collège de département de la Dordogne, avec 45 voix (78 votants), il y défendit la liberté de la tribune et de la presse, s'éleva contre la sévérité des peines édictées contre les délits politiques, et s'opposa, le 23 juin, à ce que le roi de Rome fût reconnu empereur. Sa proposition souleva des murmures dans la Chambre; on parla de le mettre en jugement. A la seconde Restauration, il reprit ses fonctions de conseiller, devint premier président à la cour royale de Metz le 7 juillet 1819, à celle d'Amiens le 9 juillet de l'année suivante, et fut admis, le 31 janvier 1825, à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il prit part à quelques discussions, notamment à celles qui avaient trait au droit civil ou public, et soutint toujours le principe de la monarchie constitutionnelle. Entre temps, il s'occupait d'archéologie et de littérature orientale. On a de lui : *Discours sur l'influence de la réformation de Luther* (Paris, 1804); *Adresse au Sénat* (1814); *Les Benjamites rétablis en Israël* (1816); poème allégorique, en prose, où il prêchait la concorde à ses concitoyens; enfin il a laissé un manuscrit (*Fables sacrées et mystères des différentes nations*), où il traite de la mythologie comparée et de l'évolution des cultes.

MALEVILLE (GUILLAUME-JACQUES-LUCIEN, MARQUIS DE), député de 1837 à 1846, pair de France, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1889, né à Sarlat (Dordogne) le 30 août 1805, mort à Paris le 25 décembre 1889, fils du précédent et de dame Justine Libmel, fit sa carrière dans la magistrature. Il était conseiller à la cour de Bordeaux, lorsqu'il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 7^e collège de la Dordogne (Sarlat), par 187 voix (373 votants, 471 inscrits), contre 179 à M. Taillefer. Il prit place dans la majorité ministérielle et fut successivement réélu, le 2 mars 1839, par 240 voix (407 votants) contre 162 à M. de Liancourt, et, le 9 juillet 1842, par 242 voix (269 votants, 508 inscrits) contre 21 à M. Taillefer. Il vota pour la dotation du duc de Nemours, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, etc. Chevalier de la Légion d'honneur (12 mars 1839), il fut nommé, à la fin de 1843, conseiller à la cour royale de Paris, et dut se représenter, le 27 janvier 1844, devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat. Nommé pair de France le 21 juillet 1846, il resta fidèle à la famille d'Orléans après les événements de 1848, et ne voulut pas se rallier au second empire. Admis à la retraite comme conseiller à la cour, le 28 avril 1863, il posa sa candidature d'opposition, le 1^{er} juin de la même année, au Corps législatif, dans la 4^e circonscription de la Dordogne, mais il échoua avec 6,459 voix contre 17,012 à l'élu officiel, M. Taillefer, et 2,974 à M. Gibiat. Il échoua de nouveau, dans la même circonscription, le 2 mai 1868, lors de l'élection partielle motivée par le décès de M. Taillefer, avec 10,700 voix contre 17,423 à l'élu officiel,

M. de Bosredon. Les événements de 1870 lui permirent de rentrer au parlement. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 10, par 75,241 voix (97,443 votants, 142,476 inscrits), il fit d'abord partie de la majorité monarchiste, et se fit inscrire à la réunion Saint-Marc Girardin; mais il se sépara nettement de la droite après le 24 mai 1873, et prit place au centre gauche. Il vota pour la paix, pour l'abolition des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wailon, pour les lois constitutionnelles. Le 21 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible, par l'Assemblée nationale, le 75^e et dernier, avec 310 voix (610 votants). Il s'assit au centre gauche de la Chambre haute, repoussa la demande de dissolution de la Chambre en juin 1877, le retour à Paris (8 juin 1879), et vota contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur le 9 mai 1880. Il soutint avec certaines restrictions la politique républicaine des ministres au pouvoir; en dernier lieu, il s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et vota pour la procédure à suivre devant la haute cour contre le général Boulanger. A sa mort (décembre 1889), il était depuis longtemps maire de Domme et conseiller honoraire de la cour de Paris.

MALEVILLE (FRANÇOIS-JEAN-LÉON DE), député de 1834 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, ministre, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1879, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 8 mai 1803, mort à Montauban le 28 mars 1879, étudia le droit à Paris et fut reçu avocat. Attaché comme secrétaire à M. Hennequin, il remplit ensuite, vers la fin de la Restauration, auprès de son oncle M. de Preissac, préfet du Gers, les fonctions de chef de cabinet. M. de Preissac donna sa démission à l'avènement du ministère Polignac, puis rentra dans l'administration, comme préfet de la Gironde, après la révolution de 1830. M. Léon de Maleville fut alors secrétaire général du même département jusqu'en 1833. A cette époque il songea à briguer les suffrages des électeurs du 2^e collège de Tarn-et-Garonne (Caussade); et, ayant été élu député de cette circonscription, le 21 juin 1834, par 198 voix (369 votants, 499 inscrits), contre 167 à M. Garrisson, il prit place au centre gauche de la Chambre, dont il était le plus jeune membre. Il vota contre les lois de septembre 1835, se rallia au cabinet du 22 février 1836, et rentra dans l'opposition lors de la formation du ministère Molé, qu'il combattit avec beaucoup de vivacité. Réélu député, le 4 novembre 1837, par 342 voix (445 votants, 591 inscrits), contre 202 au docteur Emile Constantin, puis, le 2 mars 1839, par 441 voix (475 votants), il fut appelé, en 1840, à faire partie comme sous-secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, de la combinaison du 1^{er} mars. Cette nomination l'obligea à solliciter le renouvellement de son mandat qui lui fut confirmé, le 28 mars 1840, par 403 voix (410 votants). Le 23 octobre, quelques jours avant la chute du ministère Thiers, M. de Maleville reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il ne cessa, dès lors, de combattre, dans les rangs du tiers-parti, la politique doctrinaire de Guizot. Réélu député, le 9 juillet 1842, par 280 voix (555 votants, 612 inscrits),

contre 273 à M. Chalret-Durieux, et, le 1^{er} août 1846, par 126 voix (712 votants, 771 inscrits), contre 246 au même concurrent, il se prononça contre l'indemnité Pritchard, dénonça plusieurs faits de corruption électorale, parla un jour à la tribune du « tarif des consciences que le ministère s'était attachées », et remporta plusieurs succès de tribune grâce au ton courtois et spirituel de ses discours. En 1846, les centres appuyèrent sa candidature à la vice-présidence de la Chambre. M. de Maleville s'associa, l'année suivante, au mouvement réformiste, et fut (février 1848) un des signataires de la proposition de mise en accusation du ministère Guizot. A la séance du 8 février 1848, dans son discours à propos des banquets, il cita le mot de Bolingbroke à Swift : « C'est par des calamités nationales qu'une corruption nationale doit se guérir. » Mais la proclamation de la République rejeta M. de Maleville dans le parti de la résistance. Élu, le 23 avril 1848, représentant de Tarn-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 6, par 43,310 voix (60,142 votants, 74,168 inscrits), il siégea à droite et ne tarda pas à faire adhésion au comité de la rue de Poitiers. M. de Maleville vota : pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, etc. Le 20 décembre 1848, le président L.-N. Bonaparte lui confia le portefeuille de l'Intérieur. Mais le nouveau titulaire ne le garda pas longtemps; fidèle aux traditions du gouvernement parlementaire, il ne se trouva pas d'accord, sur plusieurs points importants, avec le chef du pouvoir exécutif, et, dès le 29 décembre, il abandonna son portefeuille à M. Léon Faucher. On attribua la retraite de M. de Maleville à une demande du prince-président relative à la remise des dossiers concernant les affaires de Strasbourg et de Boulogne, et le ministre démissionnaire dut s'en expliquer à la tribune. Non réélu à la Législative par son département, il y fut envoyé, le 8 juillet 1849, par celui de la Seine, lors du scrutin complémentaire motivé par onze options ou décès. M. de Maleville, candidat des conservateurs-monarchistes de la « rue de Poitiers », fut élu, le 4^e sur 11, par 123,271 voix (234,588 votants, 373,800 inscrits). Il continua d'appartenir à la majorité hostile aux institutions républicaines, et se prononça notamment pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Mais il se rapprocha de la gauche pour tenter de s'opposer aux projets personnels du prince-président, et il protesta vivement contre le coup d'Etat du 2 décembre. Rentré dans la vie privée sous l'Empire, il n'en sortit qu'aux élections générales du 8 février 1871; élu représentant à l'Assemblée nationale par le département des Landes, le 4^e sur 6, avec 34,382 voix (54,902 votants, 84,409 inscrits), et par le département de Tarn-et-Garonne, le 1^{er} sur 4, avec 37,858 voix (53,345 votants, 74,336 inscrits), il opta pour Tarn-et-Garonne, siégea au centre-gauche et soutint dès le début la politique de Thiers, son ami personnel, tendant à « l'essai loyal de la République ». Vice-président de l'Assemblée, M. L. de Maleville vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre la chute de Thiers au 24 mai, protesta, en septembre 1873, contre les projets de restauration monarchique, présida la réunion du centre-gauche en 1874, combattit le minis-

trère de Broglie, et, après le rejet de la proposition Casimir Périer sur l'organisation des pouvoirs publics (6 septembre 1874), déposa (23 juillet) la proposition suivante : « L'Assemblée nationale, considérant que l'état de division des partis dans l'Assemblée est un obstacle insurmontable à l'organisation des pouvoirs publics et à la constitution définitive du gouvernement; que, dans cette situation, il est nécessaire que le pays soit consulté, décrète : Les élections pour la prochaine Assemblée auront lieu le 6 septembre prochain. » Appuyée par toutes les gauches, cette proposition fut repoussée par 369 voix contre 340. M. de Maleville se prononça ensuite pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale (10 décembre 1875), le 13^e sur 75, avec 353 voix (630 votants), il prit place au centre gauche de la Chambre haute, mais n'eut que peu de part aux travaux parlementaires. Il vota contre la dissolution de la Chambre en juin 1877, et mourut (mars 1879) près de Montauban. M. de Maleville a laissé un curieux souvenir de sa carrière administrative : c'est une petite comédie politique, publiée par lui en 1828, sans nom d'auteur, sous ce titre : *Les Tribulations de M. le Préfet (scènes électorales)*. M. de Maleville y met en scène un préfet de la Restauration, qu'il appelle M. de Laureace, aux prises avec divers candidats qui sollicitent son appui, et ne sachant auquel entendre au milieu des instructions contradictoires qui lui parviennent du ministère, de la Congrégation, etc.

MALÉZIEUX (FRANÇOIS - ADRIEN - FERDINAND), député au Corps législatif de 1863 à 1871, représentant en 1871, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Petit-Fresnoy près Gri-court (Aisne) le 3 janvier 1821, fit de brillantes études de droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Saint-Quentin, dont il devint bâtonnier en 1863, puis renonça à sa profession pour s'occuper d'agronomie. Après plusieurs voyages d'études en Suède, en Angleterre, en Allemagne, il collabora, de 1852 à 1858, aux *Annales de l'agriculture française* où ses travaux furent remarqués, et publia plusieurs brochures, entre autres *La question chevaline*, sur des matières d'économie rurale. D'opinions libérales, il se présenta, en 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription de l'Aisne, et fut élu député, au second tour, par 16,712 voix (28,950 votants, 33,817 inscrits), contre 12,015 au candidat officiel, M. Georges. M. Malézieux siégea dans les rangs de l'opposition modérée, et vota avec la minorité. Ce fut lui qui, en 1863, eut le premier l'idée du vote sous enveloppe, afin de permettre aux électeurs d'échapper à la pression administrative des candidatures officielles; idée reprise, en février 1889, par le parti radical. Réélu, le 24 mai 1869, par 22,046 voix (30,439 votants, 34,786 inscrits) contre 8,337 à M. Desains, candidat officiel, il signa, en octobre 1869, le manifeste de la gauche, et se prononça (1870) contre la déclaration de guerre. Maire de Saint-Quentin après le 4 septembre, il se signala lors de la belle défense de cette ville, et seconda les patriotiques efforts du préfet de l'Aisne, M. A. de la Forge. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 11, par 73,743 voix (87,823 votants, 157,345 inscrits). Inscrit au centre gauche et à la gauche républicaine, il fut membre du comité de direction de ce dernier groupe et vota : contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant,

pour le retour à Paris, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble de la Constitution. M. Malézieux fut mêlé à un certain nombre de discussions. Membre de la commission des chemins de fer, il alla étudier leur fonctionnement en Angleterre, et publia, au retour, un rapport qui est un véritable traité sur la matière. Aux élections législatives du 20 février 1876, il fut réélu député de la 2^e circonscription de Saint-Quentin, par 12,252 voix (13,262 votants, 18,634 inscrits); il appartint à la majorité des 363. Réélu à ce titre, le 14 octobre 1877, par 11,275 voix (15,697 votants, 18,664 inscrits) contre 4,284 à M. Mauduit, il soutint le ministère Dufaure et les cabinets républicains qui suivirent, prit une part importante aux travaux de la commission des tarifs des douanes qu'il présida (1879), intervint dans plusieurs débats économiques, et vota pour l'article 7, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, etc. Conseiller général du canton de Vermand, il obtint encore sa réélection comme député, le 21 août 1881, avec 11,667 voix (12,932 votants, 19,054 inscrits), appuya de ses votes la politique opportuniste des cabinets Gambetta et J. Ferry et se prononça : contre la séparation de l'Église et de l'État, pour les crédits du Tonkin, etc. Le 6 janvier 1885, M. Malézieux fut élu sénateur de l'Aisne, par 1,014 voix (1,374 inscrits). Il siégea à la gauche du Sénat, et vota avec la majorité pour les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la Haute-Cour contre le général Boulanger. M. Malézieux est vice-président du conseil général de l'Aisne.

MALGAIGNE (JOSEPH-FRANÇOIS), député de 1847 à 1848, né à Charmes-sur-Moselle (Vosges) le 14 février 1806, mort à Paris le 17 octobre 1865, fit de bonnes études classiques et s'appliqua fort jeune encore aux études scientifiques. A 19 ans, il rédigea le *Spectateur de la Lorraine* que le préfet fit supprimer la première année, en raison de sa nuance libérale. Arrivé à Paris en 1826, il collabora à plusieurs journaux et recueils médicaux, eut un prix de la Société médicale d'émulation en 1828, et entra en 1829, au Val-de-Grâce; mais il donna sa démission quand on voulut l'envoyer dans un régiment. Il alla en Pologne, où il devint chirurgien de la 6^e division militaire et assista en cette qualité à l'assaut de Varsovie. Reçu docteur en médecine en 1831, sa thèse : *Paradoxe de médecine théorique et pratique*, fit quelque bruit. Il s'installa alors comme médecin à Paris, suivit les leçons de Dupuytren, et publia en 1834 : *Manuel de médecine opératoire fondée sur l'anatomie normale et pathologique*, qui contribua à établir sa réputation. Reçu agrégé en 1835, il fut nommé peu après chirurgien du bureau central, publia en 1839 un *Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale*, et, en 1840 : (*Œuvres complètes d'Ambroise Paré* (3 volumes), ce qui lui valut, l'année suivante, la croix de la Légion d'honneur. Il eut, en 1845, un procès, qu'il plaida lui-même avec beaucoup de verve, contre le Dr Jules Guérin dont il critiquait les théories. Devenu, en 1845, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, nommé, en 1846, membre de l'Académie de médecine, il

accepta de se porter comme candidat de l'opposition dans le 4^e arrondissement de Paris, le 1^{er} août 1846, mais il échoua avec 343 voix contre 530 à l'élu, M. Ganneron, député sortant. Il fut plus heureux le 28 juin 1847, et fut élu dans ce même arrondissement, en remplacement de M. Ganneron décédé, par 499 voix (816 votants, 1,039 inscrits), contre 301 voix à M. Bertrand. Son rôle à la Chambre fut très effacé. Cette même année, du reste, il avait écrit son beau *Traité des fractures et des luxations* (2 volumes). Nommé professeur titulaire de médecine opératoire à la faculté de Paris en 1850, et officier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1854, il quitta l'année suivante l'hôpital Saint-Louis pour passer à la Charité. Après avoir publié, en 1862, ses *Leçons d'orthopédie*, il fut admis à la retraite comme professeur de la faculté de médecine de Paris, le 24 octobre 1865. M. Malgaigne fonda en 1843 le *Journal de chirurgie*, devenu, en 1847, la *Revue médicale chirurgicale*.

MALHERBE (JOSEPH-ANNE-ROBERT), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 20 octobre 1758, mort à Rennes le 2 mai 1841, « fils de noble maître Julien-Mathurin Malherbe de Loutsaide, avocat au parlement, et de dame Angélique-Jaquette Legaud », fut reçu, en 1777, avocat au parlement de Bretagne, embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, et, au moment de l'organisation des municipalités, devint substitut du procureur de la commune à Rennes, puis, peu après, procureur. Procureur-syndic du département le 10 février 1791, il s'efforça de maintenir l'ordre et sauva, même au péril de sa vie, un aristocrate que le peuple voulait pendre à la lanterne. Très lié avec Lanjuinais, il fut un des adversaires de la Montagne. prit une part active à l'insurrection fédéraliste de l'Ouest, prêcha la résistance, et fit envoyer à Caen un bataillon à la solde et à l'entretien duquel furent affectées les contributions publiques d'Ille-et-Vilaine. Lorsque la Gironde eut succombé, Carrier ordonna, le 22 septembre 1793, l'arrestation de Malherbe. Mais Billaud-Vareannes avait déjà obtenu de la Convention, le 9 juin précédent, le même décret : il en résultait un conflit qui sauva la vie à Malherbe. On l'envoya en effet à Paris, où il resta emprisonné au Luxembourg jusqu'au 9 thermidor qui lui rendit la liberté. De retour à Rennes, il se trouva sans ressources, ses biens ayant été mis sous séquestre. Il obtint, pour vivre, une place de commis dans l'administration des vivres de l'armée. Peu après, il devint avocat d'office au tribunal de la ville et membre du jury. Élu, le 27 germinal an VII, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, rallié au 18 brumaire et nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal, il fut secrétaire de cette assemblée en l'an IX et l'an X, membre de la section de législation, et, comme tel, concourut à la rédaction du code civil; ce fut lui qui présenta et défendit le titre du *Domicile*. Officier de Légion d'honneur en l'an XII et chancelier de la 13^e cohorte, conseiller, puis président élu à la cour d'appel de Rennes, confirmé dans les fonctions de conseiller par le gouvernement impérial le 14 avril 1811, il fut éliminé à la première Restauration. Élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département d'Ille-et-Vilaine, avec 47 voix (86 votants), il se trouva de nouveau sans emploi au retour de